

la brève

LETTRE D'INFORMATION BIMENSUELLE
20 MAI 2017 - N°361

U2P
union
des entreprises
de proximité

P.1 - Editorial

P.2 - Le programme
d'Emmanuel Macron

P.3 - Conjoncture

P.3 - CAPEB

P.4 - Les Brèves - L'agenda

EDITORIAL

Alain Griset félicite Emmanuel Macron et l'invite à relancer l'économie de proximité pour restaurer la confiance des Français

Mes premiers mots seront évidemment pour féliciter Emmanuel Macron pour son accession à la présidence de la République. Je salue une personnalité constructive et déterminée à améliorer la situation de notre pays.

Ce volontarisme sera nécessaire pour atteindre les objectifs nobles et ambitieux qu'il s'est lui-même fixé dans son discours d'installation à l'Élysée.

Je salue aussi la nomination d'Edouard Philippe à Matignon.

Qu'il sache que l'U2P s'est engagée à être aux côtés du Président de la République et de son Gouvernement pour créer les conditions d'une croissance pérenne et restaurer la confiance des Français.

En effet, l'économie de proximité rassemble les 2/3 des entreprises françaises, et ce tissu d'entreprises artisanales, commerciales et libérales offre le plus gros potentiel de formation des jeunes et de création d'emplois non délocalisables. Il est aussi indispensable dans la lutte contre les fractures sociales et territoriales.

La France doit s'appuyer sur ces forces pour retrouver le dynamisme et le rayonnement qui lui manquent aujourd'hui.

Dans ce contexte, j'encourage le Chef de l'Etat à ouvrir une nouvelle page de dialogue social en établissant rapidement un agenda partagé avec les partenaires sociaux.

Je l'invite aussi à préparer une vaste réforme de simplification du droit du travail, de libération du potentiel des entreprises de proximité et de sécurisation du travail indépendant.



L'U2P sur tous les fronts à l'aube d'un nouveau quinquennat

Tout au long du nouveau quinquennat, l'U2P entend défendre bec et ongles l'intérêt des entreprises de proximité sur les grands chantiers économiques et sociaux annoncés : réforme du Code du travail, assurance-chômage, RSI...

On le sait, le chantier prioritaire du président élu est de **réformer le code du travail**. La ligne directrice est bien d'élargir les possibilités de négociation au plus près du terrain sur d'autres sujets que ceux prévus par la loi El Khomri : définition des conditions et de l'organisation du travail, fixation des rémunérations... L'U2P partage cette vision consistant à alléger la législation en vigueur et à donner plus de place à la négociation collective. Il n'appartient pas au législateur de fixer les temps de pause des salariés, ni d'imposer une durée de travail à temps partiel identique pour toutes les entreprises. Mais dans un pays où 98% des entreprises ont moins de 50 salariés, et ne disposent pas de services de ressources humaines, la négociation au niveau des branches professionnelles doit conserver un rôle central.

La loi Travail, dans son article le plus emblématique, prône l'inverse : elle permet aux grandes entreprises de signer des accords d'entreprise dérogatoires, mais prive les autres entreprises de cette latitude, faute de capacité à négocier des accords.

Pour l'U2P il conviendra que la nouvelle réforme **redonne toute sa place à la branche professionnelle**, afin que celle-ci définisse les dispositions rela-

tives à l'organisation du travail dans une profession donnée et détermine celles qui pourront être aménagées par accords d'entreprise.

L'autre urgence de ce nouveau quinquennat consiste à **poursuivre et amplifier la baisse du coût du travail**. Parce que cet enjeu est vital pour les entreprises de proximité et pour l'économie française, l'U2P saura rappeler



à Emmanuel Macron sa promesse de transformer le CICE en baisses massives et pérennes des cotisations sociales patronales.

Il en est de même pour le compte pénibilité que le président élu souhaite suspendre et qui doit, selon lui, être adapté par branche. Pour l'U2P, il est impératif de jeter aux oubliettes une telle usine à gaz source de complexités administratives inutiles pour les chefs d'entreprise.

Le nouveau Chef de l'Etat souhaite également **réformer en profondeur l'assurance chômage** en l'étendant aux travailleurs indépendants, mais aussi aux démissionnaires. Pour mener cette réforme alors qu'une nouvelle convention Unedic vient d'être agréée par l'État, Emmanuel Macron compte instaurer une gouvernance tripartite de l'assurance chômage. L'État rentrerait

donc dans le jeu aux côtés des partenaires sociaux.

Les chefs d'entreprise sont par nature des individus qui savent prendre des risques y compris sur le plan personnel. Ils n'ont d'ailleurs jamais été demandeurs d'une couverture d'assurance-chômage obligatoire. Une telle mesure aurait en outre comme première conséquence de créer de nouvelles cotisations. C'est pourquoi, et même si l'on peut entendre la volonté d'assurer une protection sociale renforcée vis à vis des travailleurs indépendants, l'U2P sera extrêmement vigilante quant à l'évolution de ce projet et sera probablement amenée à faire des contre-propositions.

Par ailleurs, l'U2P ne comprend pas cette défiance à l'endroit des partenaires sociaux et cette volonté de l'Etat d'avoir la mainmise sur des organismes paritaires. Les partenaires sociaux, dans un souci de dialogue et de responsabilité collective, ont maintes fois prouvé par le passé leur capacité à réformer.

Sur **la question du RSI** qui a tant agité les esprits pendant la campagne, l'U2P présentera rapidement au gouvernement ses propositions visant à faire évoluer la gestion du régime de protection sociale des indépendants et à améliorer la qualité du service, afin de véritablement répondre à leurs besoins, qu'ils travaillent seuls ou avec des salariés.



Edouard Philippe, Premier Ministre

ACTIVITE DES ENTREPRISES DE PROXIMITE : LES VOYANTS PASSENT PROGRESSIVEMENT AU VERT

Pour la première fois, l'enquête trimestrielle de conjoncture commandée par l'U2P et réalisée par l'institut I+C inclut le champ des professions libérales. 6200 entreprises ont ainsi été consultées, un panel largement représentatif des 2 300 000 entreprises de proximité françaises.

Les résultats du 1^{er} trimestre 2017 confirment l'amélioration constatée fin

2016. Ainsi le chiffre d'affaires global des entreprises de l'artisanat, du commerce de proximité, de l'hôtellerie-restauration et des professions libérales a progressé de 1% par rapport au même trimestre de l'année précédente.

Cette évolution est le reflet de la bonne orientation des activités libérales (+1,5%) et artisanales (+1%). Pour ce dernier secteur on constate une accélération comparativement à la fin 2016.

L'artisanat du bâtiment se distingue particulièrement avec un rythme de croissance de 3%.

A l'inverse le chiffre d'affaires du commerce alimentaire de proximité et de l'hôtellerie-restauration accuse une baisse de -1,5%, plombé par une conjoncture qui continue de se détériorer dans les hôtels-restaurants-café-bars plus d'un an après les attentats

de Paris. Côté trésorerie, la situation se rapproche de l'équilibre au cours des trois premiers mois de l'année, avec 19% des sondés qui font état d'une détérioration contre 15% qui constatent une amélioration de leur trésorerie.

Enfin, les chefs d'entreprise interrogés font preuve d'optimisme pour l'avenir.

Pour la première fois depuis plusieurs années, ils sont plus nombreux à anticiper une activité plus soutenue au cours du 2^{ème} trimestre (22%) qu'à prévoir une dégradation (16%).

Singulièrement les entreprises alimentaires de proximité qui, en dépit d'une conjoncture encore négative au 1^{er} trimestre, prévoient une forte inversion de tendance pour les trois prochains mois, 35% prédisant un sursaut d'activité contre 20% qui envisagent une baisse d'activité.

DU CÔTÉ DES TERRITOIRES...

La transformation des UPA territoriales en U2P de région et en U2P de département se poursuit.

On pourra ainsi citer la création de **l'U2P du Gard** le 24 avril, avec à sa tête Eric Affortit ou encore celle de **l'U2P du Var** dont la présidence a été confiée à Jean-Marc De Gaetano.

...ET DE LA FENARA

Le grade de chevalier de la légion d'honneur vient d'être décerné au Président de la FENARA, Monsieur Serge Thivenin, récompensant 45 ans de syndicalisme en faveur du secteur des métiers.

PATRICK LIEBUS RÉELU A LA TÊTE DE LA CAPEB

Réuni le 11 mai, le conseil d'administration de la Capeb a procédé au renouvellement des membres dont les mandats venaient à échéance au sein de son bureau confédéral. **Ainsi, Patrick Liébus a été réélu au poste de président. Il**

entame donc son troisième et dernier mandat de président confédéral.

De même, Jean-Christophe Repon a été réélu au poste de trésorier-adjoint, entamant ainsi son second mandat à ce poste. Enfin, Jean-Jacques Châtelain, administrateur depuis 2005 et secrétaire depuis 2014, a été réélu au même poste. A l'issue de sa réélection, Patrick Liébus a déclaré : « Je remercie le conseil d'administration qui me fait une nouvelle fois confiance pour porter et défendre le secteur de l'artisanat et

du bâtiment. La Capeb a tenu en avril à Strasbourg son Assemblée générale devant de nombreux délégués qui attendaient les résultats de la première mesure de leur audience. Depuis, le ministère du Travail a publié les chiffres de la représentativité patronale et je suis fier de représenter et de présider l'organisation professionnelle à laquelle les entreprises adhèrent en plus grand nombre, et ce, quels que soient la branche d'activité ou le secteur professionnel. »

AGENDA

15 mai

Entretien du Secrétaire Général de l'U2P avec la Direction Générale du Travail.

16 mai

Entretien du Président et du Secrétaire Général de l'U2P avec la Sénatrice Elisabeth Lamure.

17 mai

Réunion de la Commission des affaires européennes de l'U2P.

18 mai

Réunion du Bureau de l'U2P.

Réunion de la Commission éducation, orientation, formation de l'U2P.

16 mai

Participation du Président de l'U2P au Congrès annuel de la Fédération nationale des retraités de l'Artisanat -FENARA- en Ardèche .

23 mai

Participation du Président de l'U2P à l'Assemblée Générale constitutive de l'U2P des Pays-de-la-Loire.

24 mai

Entretien du Président et du Secrétaire Général de l'U2P avec le Président et la Déléguée Générale de la Confédération des Commerçants de France.

BRÈVES

Film Chloé. Vous saurez tout sur l'U2P (ou presque) en visionnant le film « la vie de chef d'entreprise de Chloé » à découvrir sur notre site internet ou sur nos chaînes YouTube et Vimeo.

Worldskills 2017. WorldSkills France a dévoilé le 2 mai les noms des titulaires qui composent l'Equipe de France des Métiers qui représenteront notre pays durant la WorldSkills Competition d'Abu Dhabi (Emirats Arabes Unis). Après avoir brillé sur le podium des Finales Nationales des 44^{èmes} Olympiades des Métiers qui se sont tenues à Bordeaux, nos champions nationaux vont pouvoir montrer l'étendue de leur talent au reste du monde et s'envoler vers le Golfe Persique du 14 au 19 octobre prochain pour une aventure hors du commun. Au total, 39 garçons et filles âgés de moins de 23 ans s'apprêtent à porter haut les couleurs de la France et à faire face aux 62 pays venus des cinq continents pour tenter de remporter, eux aussi, le plus de médailles possibles. Organisée tous les deux ans dans l'un des 77 pays membres du mouvement WorldSkills, cette compétition regroupe à chaque édition plus de 1000 jeunes venus mesurer leur savoir-faire. Membre du Conseil d'administration de Worldskills France, l'U2P est un partenaire privilégié de cette compétition qui offre un fabuleux coup de projecteur sur la formation professionnelle des jeunes et sur les métiers de proximité.

Baromètre de l'artisanat. La dernière édition du baromètre de l'artisanat MAAF-ISM communiqué le 3 mai met la lumière sur deux aspects : l'évo-

lution des défaillances d'entreprises artisanales et le poids des entreprises artisanales dans l'économie des territoires. Il en ressort que les défaillances d'entreprises artisanales de moins de 20 salariés ont baissé en 2016. 22 167 défaillances ont été enregistrées l'année dernière, soit une baisse de 11 % par rapport à 2015. La tendance se confirme dans toutes les régions à l'exception de la Corse (+33 %) et des DOM (+4%). La baisse des défaillances est conjuguée à une hausse du nombre d'entreprises artisanales sur le territoire. Ces dernières ont augmenté de moitié depuis 2004, passant de 800.000 entités à 1.326.000 en 2015. Le ressort de cette dynamique s'explique en grande partie par le régime de la micro-entreprise. Depuis 15 ans, le nombre d'entreprises artisanales a augmenté plus vite que la population : la densité moyenne d'entreprises artisanales est ainsi passée de 132 entreprises pour 10.000 habitants en 2000 à 199 en 2015. Pour autant, la densité du tissu artisanal par rapport à la population varie de 1 à 3 selon les régions (138 entreprises pour 10.000 habitants dans les Hauts de France, 376 en Corse). Les régions méridionales se démarquent par une densité supérieure à la moyenne. Malgré une plus forte présence d'entreprises employeuses dans l'artisanat au nord de la Loire, la densité des emplois salariés la plus élevée en métropole se trouve en Auvergne-Rhône-Apes (277 emplois pour 10.000 habitants) suivi de la région PACA (262).

Conseillers prud'hommes. A la suite des résultats de la mesure de la représentativité patronale, l'U2P s'est vue attribuer 748 sièges de conseillers prud'hommes.